

REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES

A quoi ça sert ?



Afin de prévenir les conséquences que pourraient avoir un événement exceptionnel (canicule, grand froid, épidémie...), la loi du 30 juin 2004 et son décret d'application du 1er septembre 2004, instaurent dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence. Déclenché par le Préfet, il vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables. Dans ce cadre, le Maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées, isolées, et de tenir à jour tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel.

Qui peut figurer sur le registre ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées, en invalidité.

Qui peut s'inscrire sur le registre ?

- la personne elle-même,
- son représentant légal,
- un tiers (ami ou proche, médecin ou autre professionnel de santé, services d'aide ou personne intervenante).

Comment s'inscrire sur le registre ?

Plusieurs possibilités sont offertes aux personnes résidant sur la commune de Retournac :

- en venant en Mairie
- en téléchargeant la demande d'inscription sur le site de la commune <https://www.ville-retournac.fr/>, en la remplissant et en la retournant à la Mairie

A noter

Toute confidentialité est garantie. La gestion du Registre est destinée aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental. Les personnes figurant sur le Registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant.

Demande d'inscription sur le registre des personnes fragiles et isolées

Je soussigné(e)

M

Atteste avoir été informé(e) en qualité de demandeur, parent, tuteur, curatelle ou autre représentant légal, que

- L'inscription au registre nominatif n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement du questionnaire est facultatif
- Les informations recueillies seront transmises à la commune dans le cadre du Plan Canicule/Grand Froid au profit des personnes fragiles, âgées et handicapées, vivant à leur domicile de la commune
- Cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité

J'ai bien noté que :

- Ces données font l'objet d'un traitement informatique unique. Les destinataires sont le Maire, ainsi que sur sa demande, le Préfet de la Haute-Loire
- Conformément à la loi N°78-17 « Informatique et Libertés », vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à la Mairie
- Le recueil des données n'ouvre droit à aucune prestation nouvelle de quel que type que ce soit

✂

Bulletin d'inscription

Nom, prénom (personne fragile) :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone fixe (à préciser si liste rouge ou téléphone portable) :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom, prénom :

Adresse complète :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Fait à Retournac, le

Signature du demandeur